

Service d'action sociale en faveur des élèves

L'assistant(e) de service social, affecté(e) par un secteur défini par l'Inspecteur d'Académie et la conseillère technique départementale, intervient sous leur seule autorité.

Il assure une présence régulière dans chacun des établissements dont il a la charge. A la fois le conseiller de l'institution, des élèves et de leurs familles, son effort se porte plus particulièrement vers les jeunes les plus en difficultés. Il bénéficie d'une autonomie dans l'exercice de sa profession et est tenu au secret professionnel (dans les conditions et avec les réserves imposées par la loi)

Ses missions : l'assistant(e) social(e) contribue à la réussite personnelle et scolaire du jeune au sein du système éducatif

Proximité de l'élève et de sa famille

Ecouter...
...l'élève et sa famille en toute confidentialité lors des permanences ou des visites à domicile.

Informier et conseiller...

Disponible pour recevoir les élèves et les familles, l'assistant(e) de service social répond à leurs questions et les oriente vers l'organisme compétent si nécessaire.

Accompagner et aider...

... les élèves et leurs familles dans leurs démarches et dans la réalisation du projet personnel des élèves.

Répondre ...

...aux familles rencontrant des soucis financiers liés à la scolarité (fonds sociaux collégiens, lycéens et de restauration)

Participer ...

...à la réorientation et au suivi des élèves nécessitant une prise en charge spécifique (scolaire, éducative, médico-sociale) et à l'intégration des jeunes handicapés ou atteints de maladies chroniques.

Contribuer...

... à la protection des mineurs en danger ou susceptibles de l'être et pour cela.

Détecter et assurer ...

...le suivi de l'élève rencontrant des difficultés

Evaluer ...

...les besoins de l'élève et ses difficultés (sociales, matérielles, financières, psychologiques...)

Proximité de l'institution scolaire

- **Aide technique...**

... à l'évaluation et à la prise en charge des situations d'élèves.

- **Intermédiaire ...**

... entre l'équipe éducative, les parents, les services administratifs, les personnels de santé de l'établissement et les services extérieurs.

- **Acteur...**

...de prévention globale dans la mise en place et la réalisation d'actions collectives dans le cadre des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (maltraitance, toxicomanie, citoyenneté, sexualité...)

- **Associé(e) ...**

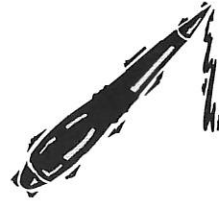
... aux différentes instances de l'établissement (conseil de classe, projet d'établissement, conseil de discipline, conseil d'administration, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté)

... ainsi qu'aux diverses commissions de l'Éducation Nationale (commission d'appel, commission d'affectation, commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré.....)

Avec quels partenaires

Outre le partenariat habituel au sein de l'établissement scolaire, l'assistant(e) social(e) exerce ses missions en lien avec de nombreux partenaires

- Médecins et infirmières scolaires
- Les services sociaux extérieurs
- La justice et les services éducatifs.
- Les services médico-psychologiques
- Les organismes de loisirs et d'insertion
- La Maison départementale des personnes handicapées



SERVICE D'ACTION
SOCIALE EN FAVEUR
DES ELEVES

Secteur d'intervention de :

NOM :

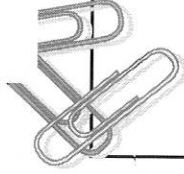
Permanence :

Tel :

inspection académique
Saône-et-Loire

académie
Dijon

éducation
nationale



Dans votre
établissement,
un(e) assistant(e)
de service social à
votre écoute

Inspection académique
24 bd Henri Dunant
BP 72512
71025 Macon Cedex

Téléphone : 03 85 22 55 31

ou : 03 85 22 56 68

Télécopie : 03 85 22 56 67

Messagerie : service.social-sante-71@ac-dijon.fr